COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.01

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Annule et remplace la délibération du 12 avril 2017

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur s'est glissée sur la délibération du 12 avril approuvant le compte administratif 2016. Il convient donc de la rectifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif comme suit:

Fonctionnement: Dépenses: 235 184, 17 e
Recettes : 269 526, 76 e
Soit un excédent de 34 342, 59 e

Le report de l'année N-1 est de 697 370, 18 e dont 58 163,47 e ont été affectés au 1068 soit un résultat de clôture de **673 549, 30 e** pour l'année 2016.

Investissement: Dépenses : 763 071, 39 e
Recettes : 393 845 , 97 e
Soit un déficit de 359 225, 42 e

Le report de l'année N-1 est de 186 982, 01 soit un résultat de clotûre de **- 172 243, 41 e** pour l'année 2016.

MAIRIE D'ANOUX Moselle

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.02

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Suite à une remarque du trésor public, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif comme suit:

- **article 739221 au lieu de l'article 73923**
- **article 739223 au lieu de l'article 73925**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

MAIRIE D'ANOUX
Moselle-et-Meurthe

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.03

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Lors de l'intégration du SEL au CRW, une erreur a été faite lors d ela reprise des résultats .

Le solde d'éxecution de la section d'investissement reporté est de 8 052,51 e au lieu de 8 052, 52 e.

Il convient donc d'ajouter 0,01 cents au 001 du BP 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion du domaine public
N° 03.05.04

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions : 1

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

TRAVAUX SYLVICOLES

Vu les trois devis présentés pour des travaux en forêt communale d'ANOUX

- **SYLVEXPLOIT pour un montant de 9 063 e HT soit 10 875, 60 eTTC**
- **ONF pour un montant HT de 8 650 e HTsoit 10 380 e TTC**
- **BOURHOVEN Loïc pour un montant de 6 102, 85 e HT soit 7 323, 42 e TTC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix et une abstention (Mr BOURHOVEN Christophe) d'approuver le devis de Mr BOURHOVEN Loïc qui se décompose comme suit:

- entretien cloisonnement exploitation travaux parcelle 11: 2,2 kms pour 253 e HT

- création cloisonnement sylvicoles: 1,88 kms pour 263, 20 e HT

- dégagement manuel régénération naturelle: 1,3 kms pour 975 e HT

- entretien cloisonnement exploitation travaux parcelle 18: 3, 3 kms pour 466 e HT

- entretien cloisonnement sylvicoles : 1, 03 kms pour 118,45 e HT

- dégagement manuel régénération naturelle : 4,71 kms pour 3 532, 50 e HT

- entretien cloisonnement exploitation travaux parcelle 16:2,1 kms pour 241,50 e HT

MAIRIE D'ANOUX (Meurthe-et-Moselle)

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Autre domaine de compétences
Autres domaines de compétences des communes
N° 09.01.05

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

FEU D'ARTIFICE

Vu le devis de la société BREZAC d'un montant de 2 050 e TTC (inclus la prestation d'un artificier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec la mention " BON POUR ACCORD".

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

MAIRIE D'ANOUX Meurthe-et-Moselle

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaines de compétences par thème
Environnement
N° 08.08.06

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

PARTICIPATION AU CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire la commune d'ANOUX au concours des "Villages Fleuris" organisé par le CAUE et le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaines de compétences par thème
Environnement
N° 08.08.07

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser le concours des Maisons Fleuries 2017.

Le jury sera composé de membres du conseil municipal et des gagnants de l'an dernier.

Les prix seront remis en bons d'achat:

- **1er prix : 70 e**
- **2e prix : 60 e**
- **3e prix : 40 e**
- **4e prix : 30 e**
- **5e prix : 25 e**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaines de compétences par thème
Culture
N° 08.08.08

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

CONCOURS PHOTOS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recouduire le concours photos pour l'année 2017.

Le thème et les modalités du concours seront précisés ultérieurement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

MAIRIE D'ANOUX Meurthe-et-Moselle

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction publique
Personnel contractuel
N° 04.02.09

Séance du 15 mai

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :
M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, Mme WEBER Sylvie? M MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 /05 /2017.

Date d'affichage
16 / 05 /2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recouduire le contrat de l'agent d'entretien du 1er juillet au 31 décembre 2017.

Les horaires seront fixés ultérieurement par arrêté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG